
Adresse de la commune de Villiers-le-Bel (Seine-et-Oise) qui présente en don les hochets de l'église et félicite la Convention sur ses travaux, lors de la séance du 26 brumaire an II (16 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Villiers-le-Bel (Seine-et-Oise) qui présente en don les hochets de l'église et félicite la Convention sur ses travaux, lors de la séance du 26 brumaire an II (16 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 327-328;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40599_t1_0327_0000_14;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Extrait des minutes déposées au greffe de la municipalité de Pantin (1).

Je soussigné, commissaire du directoire du district de Franciade pour l'inventaire et le transport des objets d'or et d'argent servant au culte catholique, dans le canton de Pantin et n'y ayant pas trouvé la municipalité assemblée, ayant pris lecture d'une délibération du conseil général de ladite commune, en date du 22 de ce mois, qui m'a été remise par le citoyen Baur, commis de la municipalité,

« Considérant que, d'après cette délibération, il paraît que ledit conseil général a dessein de porter à la Convention les objets d'or et d'argent servant au culte catholique; engage ledit conseil général à effectuer sans délai cette résolution patriotique, mais à dresser préalablement un inventaire contenant la description et le poids desdits objets, duquel inventaire il m'adressera copie sur-le-champ, soit à moi, soit au directoire.

« Fait à Pantin, ce tridi, vingt-trois brumaire, an II de la République française, une et indivisible. »

Signé : FAUCOMPRET.

Extrait conforme :

FOURNIER, secrétaire-greffier.

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Pantin, séance du 24 brumaire, an II de la République française, une et indivisible (2).

Lecture faite de l'acte du citoyen Faucompret, secrétaire du directoire de Franciade et commissaire par lui nommé pour l'enlèvement des matières d'or et d'argent de l'église de notre commune, et invité à faire ce transport le plus tôt possible et à procéder au plus tôt à l'inventaire desdits,

Le conseil arrête l'inventaire à demain 25, et le transport pour le jour suivant.

Extrait conforme :

FOURNIER, secrétaire-greffier.

Discours prononcé par Pierre Dolivier, député de la commune de Mauchamp (3).

Députation de la commune de Mauchamp, district d'Etampes. Discours de Pierre Dolivier, à la Convention.

Citoyens,

Nous venons, au nom de la petite commune de Mauchamp, district d'Etampes, et dont je suis jusqu'ici curé, vous apporter la somme de 475 livres en assignats que renfermait le coffre de notre église. Nous regrettons de n'avoir pas à vous présenter nous-mêmes le peu d'argenterie qui servait à son usage. C'eût été en particulier mon vœu, ainsi que je l'ai manifesté, il y a plus de deux ans, dans la société de Versailles, mais une absence assez longue que j'ai été obligé de faire ne m'a permis de me rendre que le décadi dernier auprès de mes concitoyens et j'y ai été prévenu d'un jour par le zèle du citoyen Coutu-

rier, votre commissaire dans cette partie de la République.

Mais si nous n'avons pas l'avantage de vous apporter notre argenterie, nous vous apportons au moins, notre renoncement volontaire à tout ce luxe religieux et immoral dont on avait pris soin de décorer nos temples, puisse ce dépouillement nous ramener aux idées saines de la morale et éloigner pour toujours de notre vénération ce métal magique, objet de la cupidité humaine et instigateur du crime! En déposant ce vœu dans votre sein, nous n'avons garde de l'accompagner d'aucun de ces excès, décourageants pour la vertu, et désavoués par la sagesse. Loin de nous et de vous ce langage : que nous ne devons reconnaître d'autre divinité que la liberté et l'égalité. Que sont ces mots sans l'idée d'un suprême auteur de la nature qui restreint chacun à ses droits, et quelle fraternité peut unir les hommes si rien ne les rallie sous les auspices d'un commun père! Sans doute que l'on a trop souvent abusé de ces consolantes idées, que devons-nous faire? Les rappeler à leur simplicité primitive, du reste, dans la réforme que nous faisons, sachons n'employer contre nos divers ennemis que les armes qui conviennent : combattons la tyrannie par le fer, les préjugés par la raison, et les vices par la vertu.

Tels sont, citoyens, les sentiments que la commune de Mauchamp nous a chargés de vous rendre, en y ajoutant expressément de vous inviter à ne point abandonner le vaisseau de la patrie tant qu'il sera battu par la tempête qui l'agite.

Il ne me reste, maintenant, qu'à vous exprimer mes sentiments particuliers. Je n'ai point de trésor à vous offrir. Je ne possède d'autre moyen de subsister que ma cure, qui même va être réunie; mais je vous présente ma femme et mes enfants. C'est à la sagesse des lois nouvelles que je dois le bonheur d'être époux et père, mais hélas! plus ce sentiment pénètre mon âme, plus il me devient poignant dans les circonstances présentes.

O mes enfants, et toi digne et chère épouse, que votre sort me tourmente! il ne me reste qu'un moyen, dans ma désolante position, c'est de vous recommander à la justice nationale. O vous, dépositaires de cette justice, jetez un regard sur ces êtres si dignes de pitié, écoutez leur langage muet, il a quelque droit de vous intéresser (1).

Adresse de la commune de Villiers-le-Bel (2).

Adresse à la Convention nationale, par la commune de Villiers-le-Bel, district de Gonesse, département de Seine-et-Oise.

« Législateurs,

« Les citoyens de la commune de Villiers-le-Bel viennent déposer dans votre sein une portion de ces hochets frivoles inventés par le fanatisme et perpétués par la superstition pour aveugler nos esprits crédules et alimenter nos préjugés. Nous avons été, comme le reste des Français, séduits par les dehors trompeurs

(1) D'après le *Bulletin de la Convention* du 7^e jour de la 3^e décade du 2^e mois de l'an II (dimanche 17 novembre 1793), la pétition du citoyen Dolivier a été renvoyée au comité des finances.

(2) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 742.

(1) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 754.

(2) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 754.

(3) *Archives nationales*, carton C 281, dossier 772.

d'une classe d'hommes privilégiés, qui, pour nous asservir plus sûrement sous leur joug tyrannique, s'emparaient de nos sentiments presque dès le berceau. Mais, depuis que le flambeau de la philosophie a éclairé l'horizon de la France, depuis que l'amour sacré de la liberté et de l'égalité ont électrisé toutes nos âmes, nous avons franchi d'un vol hardi tous les préjugés de l'enfance et nous avons reconnu enfin que l'Être suprême a gravé dans tous les cœurs les principes de la vraie religion, c'est-à-dire de la loi naturelle, principes innés dans nous et qui n'ont pas besoin de culte extérieur.

« Nous vous les offrons donc, pères de la patrie, ces objets puérils qui sont devant vos yeux. Veuillez les agréer, vous donnerez par là une marque d'estime et d'approbation aux citoyens de Villiers-le-Bel; il y a plusieurs objets en cuivre, et un aigle surtout qui, métamorphosé en canon, vomira la mort de ses vastes flancs, puisse-t-il atteindre ce tyran farouche qui, des bords du Danube, fait marcher ses troupes mercenaires contre nos phalanges républicaines, et devenir l'instrument de son supplice, comme il l'est de sa vanité, il y a aussi, en outre des objets d'or ou d'argent, nombre de chemises, des toiles et autres effets que les habitants de notre commune se sont empressés de nous apporter et qui sont destinés pour nos volontaires. Ne croyez pas, législateurs, que ce soit là le seul effort qu'ait fait la commune que j'ai l'honneur de représenter. Dix milliers de métal et plus de 50 marcs d'argenterie déposés au district sont maintenant à leur destination. Aussitôt que le cri de la patrie en danger eût frappé les oreilles, trente jeunes volontaires s'offrirent à l'envi pour marcher à l'ennemi et s'enrôlèrent sous les drapeaux tricolores : ils sont plus de cent maintenant à combattre aux frontières les satellites des tyrans ou les vils esclaves de la féodalité, tous conjurés contre notre liberté. Oui, ils la cimenteront de leur sang, cette liberté, et j'ose vous l'assurer, législateurs, qu'aucun d'eux ne trahira la cause sacrée pour laquelle ils sont armés.

« Ce n'est pas pour nous attirer des applaudissements ou faire parade de notre zèle que nous faisons cette démarche, le Français régénéré et républicain n'est pas influencé par ce vil mobile, c'est au contraire pour engager les autres communes à s'élever, comme nous, au-dessus des préjugés. Un simple hameau, composé de bons villageois, de vrais sans-culottes leur en donnent l'exemple. Accourez, fanatiques de toutes les religions, accourez tous déposer dans le sanctuaire des lois ces mormoniens aussi somptueux que ridicules que la vanité de vos ministres a inventés pour alimenter notre superstition, et ces métaux feront des miracles plus visibles : ils ramèneront l'abondance, feront circuler le numéraire et forceront nos ennemis, étonnés à la vue de notre dévouement et de nos moyens, à demander la paix à un peuple souverain.

« Il me reste, dignes représentants du peuple français, il me reste à vous voter des remerciements. La France est contente de vous, l'Europe vous admire, les tyrans tremblent sur leurs trônes chancelants, la liberté est établie enfin sur une base inébranlable, sur l'égalité. Votre ouvrage va servir de boussole aux peuples qui voudront se régénérer. Il ne te reste plus qu'un pas à faire, ô sainte et incorruptible Montagne, reste à ton poste, extermine tous tes ennemis; commande, et nous fondrons tous dans leurs

repaire pour leur arracher la nourriture qu'ils nous ont enlevée; évitez de vous diviser, ô législateurs, et continuez de marcher dans le sentier que vous ont tracé votre patriotisme, votre fermeté et votre courage, et nous jouirons bientôt des douceurs d'une paix que vos travaux nous auront procurée. Nous vous bénirons dans nos chaumières, vos noms seront gravés dans nos cœurs et la postérité les marquera, comme ceux de Lycurgue et de Brutus, au coin de l'immortalité.

« Les objets présentés à la Convention consistent en un soleil et deux calices d'argent, deux patènes, plusieurs voiles en or et un ornement complet relevé aussi en bosse d'or, plus un aigle, des chandeliers, et plusieurs croix en cuivre, le tout tiré de l'église. Les offrandes des citoyens consistent en 759 livres en assignats, 130 livres en numéraire, 39 chemises, 6 paires de bas, quelques bijoux en argent, etc... »

(*Suivent 12 signatures.*)

Plusieurs lettres de prêtrise ont été déposées dans cette séance par les citoyens Massinot, ci-devant vicaire de Villers-Cotterets, département de l'Aisne (1), Nicolas Baron, vicaire épiscopal au département de l'Aisne (2), Arnoult (Arnoul), vicaire épiscopal au département de Seine-et-Marne, Barbauchon, curé de Ver-le-Petit (Vert-le-Petit), Delaunai, curé de Mennecey, district de Corbeil, Thouvenin, curé de Saint-Nicolas-du-Port, district de Nancy, Girault, habitué en la paroisse de Saint-Sauveur de Paris, Lefebvre, ex-génévêfain, Clément, curé de Champ-Fleuri (Champfleury), près Reims, département de la Marne, d'Halle, vicaire épiscopal de Versailles, Franqueville, Legris, ci-devant prêtre à Pont-Audemer, Deschamp, Charles, Aroult, Grenillet, Moyaux, Boucher, Fournier, Champion, Dosière, Ruault, Thibault et Jourdain, ci-devant vicaires épiscopaux d'Évreux, qui tous expriment leurs regrets d'avoir été forcés par le préjugé, de prêcher si longtemps l'erreur et le mensonge, et qui y renoncent pour toujours, ainsi qu'à toutes fonctions sacerdotales.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité d'instruction publique (3).

Suivent les documents relatifs au dépôt de ces lettres de prêtrise.

Lettre du citoyen Arnoul (4).

Aux représentants du peuple.

« Citoyens,

« Je remets à la nation mon traitement de vicaire épiscopal. Né parmi le peuple, comme lui, je vivrai de mon travail.

« ARNOUL, ci-devant vicaire épiscopal au département de Seine-et-Marne.

(1) Nous n'avons pas retrouvé ce document.

(2) *Ibid.*

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 261.

(4) *Archives nationales*, carton F¹ 872, dossier Arnoul.